Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 3 (1915)
Heft: 14

Artikel: Les deux morales et la guerre
Autor: Reymond, Arnold
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379954

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES DEUX MORALES ET LA GUERRE

Mettre en doute les aspirations foncièrement pacifistes du christianisme, c'est méconnaître une vérité dont la guerre seule a pu troubler la lumineuse certitude. Pour s'en assurer il suffit d'examiner l'attitude qu'ont prise vis-à-vis du service militaire les chrétiens des premiers siècles et les Quakers à l'heure actuelle. Cette attitude est du reste parfaitement conforme à l'esprit de l'Evangile qui subordonne les affections naturelles et la patrie terrestre aux devoirs plus étendus de l'amour chrétien.

S'il en est ainsi, les événements actuels semblent consacrer la faillite définitive du christianisme. Comment en juger autrement ? Pendant des siècles l'Europe a entendu le message de paix des évangiles, et cependant elle est ravagée par une guerre plus sanglante qu'au temps des invasions barbares sous l'empire romain. A ce problème s'en ajoute un autre non moins troublant. Si la mission pacifique de la religion chrétienne a échoué, quelle doit être la conduite du chrétien dans les circonstances présentes ? Doit-il prendre les armes et en bon patriote repousser ceux qui attaquent son pays, au risque de renier son idéal religieux ?

Proclamer l'échec total du christianisme, c'est commettre une profonde injustice, car en ce qui concerne la transforma-

tion spirituelle des individus celui-ci n'a rien perdu de sa puissance ; en ces temps de guerre comme aux premiers siècles il inspire des dévouements, des actes d'héroïsme et d'abnégation.

Ce fait est l'évidence même et il n'est pas nécessaire de le prouver longuement. Peut-on en dire autant de la religion chrétienne envisagée comme une force de régénération sociale ? Cette religion est-elle capable de s'adapter à la vie des sociétés de façon à la transformer conformément à son idéal ? Que sur ce point il y ait eu faillite, cela est incontestable, puisque les événements actuels le montrent avec la brutalité d'un fait. Cette faillite est-elle définitive ? C'est là une question que l'on ose à peine se poser.

Si nous ne pouvons y répondre d'une façon complète, cherchons tout au moins à déterminer les causes qui en face de la guerre présente ont paralysé les églises chrétiennes, et plus spécialement les églises protestantes d'Allemagne, car nous considérons comme acquis le fait que l'Allemagne non seulement a déclaré la guerre, mais s'y était préparée depuis longtemps.

L'impuissance actuelle des églises chrétiennes et même leur coupable indulgence découlent des raisons suivantes qui frappent l'observateur le plus superficiel. La morale chrétienne gravite autour d'un tout autre idéal que la morale civique et politique, si l'on peut ainsi appeler tout ce qui touche aux rapports moraux des citoyens en tant que réglés par l'Etat.

Par essence la morale chrétienne est à la fois individualiste et internationale puisqu'elle a pour principe fondamental l'amour. La morale civique et politique, au contraire, est inspirée par des considérations d'ordre collectif. Elle a pour fondement la notion de justice et pour sanction la force. Elle est nationale avant d'être individualiste ou internationaliste. Cherchons à préciser.

La morale chrétienne, avons-nous dit, s'inspire avant tout de l'amour. Ce point est trop évident pour être développé.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » « Si l'on te frappe sur la joue droite, tends la joue gauche », car il faut rendre le bien pour le mal et ne pas pratiquer la loi du talion. C'est par la miséricorde que le royaume de Dieu doit être fondé et c'est en amassant des charbons de feu sur la tête de son ennemi qu'on le désarme. C'est à Dieu et non à l'homme qu'appartiennent la punition et la vengeance.

Si l'amour est le fondement de la vie chrétienne, la régénération de l'individu est la chose essentielle à poursuivre. Une fois ce but atteint, la société des croyants trouvera d'elle-même son équilibre, car entre gens qui s'aiment il n'est pas besoin d'une multitude de règlements qui précisent avec minutie les devoirs réciproques. Une pareille mesure serait inutile et déplacée. La justice sans doute ne perd pas ses droits ; mais dans les devoirs qu'elle proclame, elle s'inspire avant tout de la charité et de l'amour. Et là où règne l'amour, en principe là cesse la contrainte. Au point de vue chrétien l'équilibre social est donc subordonné à la régénération de l'individu et à l'atmosphère de paix qu'elle crée nécessairement.

Par suite la morale chrétienne est essentiellement internationale. Tous les êtres humains ont une égale valeur aux yeux de Dieu. Une fois régénérés et sauvés ils sont tous les membres d'une même société qui est l'Eglise du Christ. Et dans cette Eglise, nous dit saint Paul, il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs, ni barbares, et pouvons-nous ajouter, ni Français, ni Allemands, ni Anglais, mais tous sont frères en Christ.

La morale civique et politique, au contraire, repose uniquement sur les notions de droit et de justice que l'emploi de la force doit faire respecter. Elle est ainsi en conflit avec les principes directeurs de la morale chrétienne. Supposons un Etat disant à un autre Etat : « J'ai besoin de cette fertile province ; elle vous appartient, mais je la prends quand même. » Peut-on sérieusement se représenter le second Etat répondant au premier : « Mais comment ? Prenez-la donc et je vous donne encore celle qui est à côté. » Un Etat qui en

agirait ainsi serait jugé coupable, car il porterait atteinte aux notions de droit et de justice qui règlent les rapports sociaux de ses ressortissants.

Ce qui importe à la moralité civique et politique, ce n'est pas la régénération des individus telle que l'entend l'Evangile, mais la pratique du droit et de la justice obtenue par la contrainte. Quiconque sait dépouiller et voler son prochain sans entrer en conflit avec les règlements de police est un honnête homme, bien plus honnête que le vagabond poussé par la faim qui, pour la première fois de sa vie, dérobe un pain à l'étalage d'une boutique. L'idéal recherché ce n'est pas un état de concorde qui serait créé entre les citoyens par l'amour et par des concessions faites dans un esprit de charité ; mais le but à atteindre, c'est que l'ordre national ne soit pas troublé et que les droits de chacun, minutieusement établis, soient respectés.

Il est inutile d'insister. A certains égards l'opposition entre la morale civique (nationale et collective) et la morale chrétienne (individualiste et internationale) est aussi complète que possible, et pour mieux en saisir la profondeur, rappelons brièvement comment cette opposition s'est accentuée au cours des siècles.

Durant tout le moyen âge l'Eglise catholique a tenté un effort puissant pour transformer la société civile à l'image d'une société vraiment chrétienne. De là les terribles luttes entre la papauté et les pouvoirs séculiers. L'Eglise catholique a cependant échoué dans sa formidable tentative. Pour quelles raisons ? il serait trop long de le rechercher. Ce qui est certain, c'est que la Réforme protestante est venue au XVIe siècle consacrer définitivement cet échec.

Une fois les guerres de religion terminées, il fallut bien trouver au point de vue du droit civil un terrain commun entre catholiques et protestants, et c'est ainsi que prit naissance la notion du droit naturel dont Grotius et Bodin cherchent à poser les fondements. D'après Bodin, l'origine des lois réside dans la volonté de tous ceux qui composent

une nation. Cette volonté est indépendante de tout autre pouvoir, excepté de la raison et de ses règles absolues, qui sont les ordres du grand Dieu de nature.

De leur côté, et à l'exception de Calvin, les Réformateurs acceptent la séparation entre les deux domaines civil et religieux. Il faut sacrifier la liberté civile pour accroître la liberté intérieure. « Vous êtes, dit Luther, tenus de respecter la loi, quelle qu'en soit la forme ou l'effet ; vous devez souffrir patiemment l'injustice et le mal ; la souffrance est non seulement le devoir, mais le droit du chrétien. Dieu vous envoie des tyrans, comme il vous donne des pères, pour vous éprouver, vous corriger, vous former. Les tyrans ont le pouvoir de vous dépouiller, de vous massacrer ; ils n'auront jamais celui de vous ôter les biens et la vie de votre âme ; la révolte, la sédition vous priverait au contraire de ces biens et paralyserait cette vie. » Sans doute et dans d'autres circonstances Luther prend généreusement le parti des humbles et des opprimés, et il exhorte les princes à être justes et miséricordieux envers leurs sujets. Mais les rapports entre la loi civile et la morale chrétienne ne sont pas nettement établis et le divorce subsiste. Il subsiste également, quoique moins marqué, dans les institutions nationales issues du calvinisme.

A partir du XVIe siècle et après quelques tâtonnements, les Etats se sont de plus en plus constitués sur les bases de la morale civique et politique tout en faisant une place plus ou moins large dans leurs institutions aux communautés religieuses. Ce fait a eu, en Allemagne surtout, les graves conséquences que voici.

Les églises protestantes se sont inféodées peu à peu et inconsciemment à l'idéal civique et national de leur peuple. Harnack, par exemple, déclare (1) que le christianisme des Réformateurs est « un christianisme germanique, et cela malgré la personnalité de Calvin, car il a été un disciple

(1) *L'essence du christianisme*, p. 335.

de Luther ». Jusqu'à quel point la dépendance des Eglises vis-à-vis des aspirations nationales a pu être complète, nous l'avons réalisé avec stupeur aux débuts de cette guerre. Les lettres adressées à M. Babut par M. Dryander, prédicateur de la cour à Berlin, ont été significatives à cet égard. Les églises protestantes ont donc commis la faute capitale sinon de négliger tout ce qui touche à la vie civile, du moins d'adopter presque sans réserves l'idéal national et nécessairement étroit de leur patrie. Comment dans ces conditions n'auraient-elles pas été désarmées en face de la guerre qui a éclaté ? Des liens plus étroits, plus effectifs que les liens existant à l'heure actuelle auraient dû être créés entre les communautés chrétiennes de toute l'Europe. Ces dernières années, sans doute, ont vu s'assembler de grands congrès religieux. Mais quels ont été les sujets abordés dans les séances ? Les missions, la conversion des peuples païens ou encore les problèmes concernant les dogmes. Aucun effort vraiment sérieux n'a été tenté pour unir d'une façon effective tous les chrétiens et les mettre à même de s'opposer à la guerre en cas de conflit européen.

Le protestantisme surtout a commis une autre faute non moins grave, c'est celle de s'inféoder non seulement à l'Etat, mais à la société bourgeoise. Lorsque le socialisme a pris naissance, les églises au lieu de lui tendre la main l'ont accueilli avec méfiance et l'ont laissé dégénérer en une lutte de classes. Par là elles ont commis une injustice et, au mépris de leur idéal, négligé de resserrer entre les peuples les liens internationaux dont le socialisme s'était fait le défenseur.

Les Eglises, enfin, n'ont pas toujours été loyales dans ce qui touche à leur organisation intérieure. A maintes reprises les problèmes concernant les confessions de foi n'ont pas été tranchés avec la franchise qu'il aurait fallu. Les compromis, dès lors, étaient inévitables et les Eglises se sont habituées à vivre dans une atmosphère de diplomatie qui les a paralysées au moment décisif.

Ainsi et alors même qu'elles se regardaient comme indépendantes de l'Etat, les Eglises chrétiennes se sont en fait incorporées dans des organismes sociaux dont les institutions reposent sur la morale civique et politique. Elles ont dû accepter ces institutions, que celles-ci soient ou non, comme le service militaire obligatoire, conformes à l'idéal du christianisme. Elles ont été forcées d'admettre à côté de la morale chrétienne la morale du citoyen qui en diffère sur plus d'un point. Par suite elles n'ont pas su ou n'ont pas pu s'organiser d'une façon internationale et imposer à leurs Etats respectifs l'obligation de trancher autrement que par les armes les conflits qui surgissaient entre eux.

Dans la faillite sociale du christianisme à l'heure présente, les Eglises portent donc la plus grande part des responsabilités. De toutes les communautés religieuses elles seules, en effet, possèdent une puissance effective de régénération sociale. Les sociétés de tempérance, les fraternités, les associations chrétiennes de tout genre ne sont que des succédanés. Les Eglises seules sont de véritables organismes capables d'éduquer religieusement une famille et d'en suivre les membres depuis leur naissance jusqu'à leur mort. C'est là un privilège, mais un privilège redoutable et c'est pourquoi les églises nous apparaissent être les premières responsables de l'échec social du christianisme.

Cet échec est-il définitif et une expérience de deux mille ans condamne-t-elle sans appel la puissance du christianisme en tant que régénérant la société ? A cette troublante question l'on ne saurait répondre d'une façon absolue. La tourmente passée, vers quel idéal les peuples tourneront-ils leur regard ? Nous ne le savons qu'imparfaitement et cela reste le secret du XXe siècle. Mais ce qui semble certain, c'est que le christianisme considéré comme un facteur de transformation sociale ne peut périr tout entier, puisque sa puissance de régénération individuelle reste intacte. Il y a plus ; l'évolution de l'humanité se poursuivant en dehors de toute religion paraît inconcevable ; qui donnerait une satisfac-

tion plus vraie aux besoins religieux sinon le christianisme ? Actuellement sans doute nous ne pouvons en nier la faillite sociale ; mais les causes mêmes de cet échec permettent d'espérer qu'il n'est pas définitif.

Reste la question concernant l'attitude du chrétien en face de la situation présente. Elle est angoissante à tous égards, car quoiqu'il fasse le chrétien se trouve acculé à une impasse douloureuse. Veut-il pratiquer l'amour et la paix à tout prix ? Il commet une injustice d'autant plus redoutable qu'elle retombe sur ses compatriotes. Si, conscient de cette injustice, il se joint à ces derniers pour repousser par les armes l'ennemi commun, il contredit à la loi de l'amour évangélique devant laquelle s'effacent les intérêts même de la patrie terrestre. Que décider en présence de ce dilemme tragique et redoutable ?

Certes nous respectons les sentiments et les scrupules de ceux qui hantés par les horreurs de la guerre exhorteraient les chrétiens à ne pas se battre quoiqu'il puisse arriver et à désarmer au besoin devant un ennemi dont l'attaque est injuste et brutale. De pareilles exhortations toutefois nous sembleraient tardives et inopportunes. C'était avant la guerre qu'il fallait agir, grouper fortement toutes les églises d'Europe en vue d'une action commune, tendre la main aux antimilitaristes et à toutes les bonnes volontés désireuses d'assurer au pacifisme de solides garanties. C'est à ce moment-là qu'il fallait forcer les Etats à tenir compte de l'idéal chrétien et dénoncer les dangers que faisait courir à ce dernier une société organisée sur les bases actuelles.

Si les tentatives faites dans ce sens échouaient il fallait aller plus loin encore, se séparer de cette société et, comme François d'Assise, fonder une communauté de frères où toute équivoque concernant le monde eût été dissipée. C'est seulement après avoir accompli en temps de paix tous les sacrifices que comporte l'idéal évangélique que mainte-

nant l'on serait fondé de prêcher en son nom une attitude ferme et intransigeante à l'égard de la guerre.

Mais quoi ! Pendant de longues années les chrétiens en majorité ont vécu à l'abri des bienfaits que leur procurait l'Etat. Sans protester ils ont payé leurs impôts et rempli leurs devoirs de citoyens, y compris le service militaire lorsque celui-ci était obligatoire. Et au moment où l'Etat croit pouvoir compter sur la loyauté de leurs services ils se déroberaient au nom d'une loi plus haute que la justice !

Si encore chaque chrétien en posant les armes était atteint dans ses biens et sa personne uniquement, il accomplirait là un acte d'amour véritable ; mais en refusant de combattre lorsque son pays est attaqué, c'est à ses compatriotes, aux membres de sa propre famille qu'il fait tort, à tous ceux qui loyalement étaient en droit de compter sur lui. Qu'on le veuille ou non, cette troublante conséquence s'impose.

Au reste si de semblables refus se produisaient isolément ils n'empêcheraient pas la guerre de se poursuivre implacable ; seule en effet une action collective et simultanée de tous les chrétiens pourrait avoir quelque efficacité et modifier les événememts en cours. Or pour le moment une action de ce genre apparaît comme difficile, sinon impossible.

Dans ces conditions, et si amer que puisse être le devoir de la guerre, exhorter le chrétien à ne pas combattre quoi qu'il arrive, ce serait l'engager à trahir ses compatriotes, à ne pas tenir des engagements qu'il a tacitement acceptés et auxquels il serait déloyal de manquer à l'heure présente. Nous ne nous sentons pas la liberté de prêcher la pratique d'une sembable injustice bien qu'un pacifisme intégral soit conforme à l'idéal du christianisme primitif. Il est d'autres points en effet sur lesquels l'accord avec cet idéal n'a pas été et n'est pas encore observé. Telle est l'obligation de ne posséder aucune richesse, parce que l'inégalité des fortunes est une cause de discorde entre les hommes. Pourquoi dès lors considérer comme absolu le devoir de ne prendre part

à aucune guerre et faire une exception en faveur des biens terrestres dont la possession est cependant condamnée avec force par l'Evangile ?

Par là nous ne prétendons pas juger le chrétien belligérant qui comme soldat est mis en demeure de participer directement aux horreurs de la guerre et qui estimerait devoir s'y refuser en plaçant la pratique absolue de l'amour évangélique au-dessus des obligations fondées sur la justice ; car dans ce cas et pour renoncer à tout compromis présent ou futur il se met au ban de la société civile ; il rompt les liens qui l'attachaient à sa patrie et même à sa famille ; étant prêt à payer de sa vie le devoir d'amour qu'il s'impose envers tous les hommes, il acquiert ainsi le droit de le prêcher.

Mais nous avons peine à comprendre ceux qui iraient jusqu'à proclamer ce devoir sans restriction tout en restant inféodés au groupement national dont ils ont fait partie jusqu'à maintenant. Jouir de ses biens et vivre sous la protection d'un Etat, en soutenir les lois et les institutions par le paiement de ses impôts et prêcher en même temps la rupture des engagements qui ont été pris vis-à-vis de lui, au moment où la guerre fait rage, c'est là une attitude qui même au point de vue chrétien nous paraît discutable.

Au cours de l'histoire, deux hommes, Calvin et saint François d'Assise, personnifient les tentatives opposées qui ont ont été faites pour organiser la société humaine sur les bases de l'idéal chrétien. Il fallait poursuivre l'une ou l'autre de ces tentatives si l'on voulait éviter les compromis que créent au point de vue chrétien les exigences de la guerre.

ARNOLD REYMOND.